Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__09-DE

CENTRE DE GESTION
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE

Département de la HAUTE-MARNE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
	SEANCE DU 23 MARS 2026
N° 2026-09	**OBJET DE LA DELIBERATION :** **Elections Professionnelles**

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Le 23 mars 2026, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 9 mars 2026.

Présents :
Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Michel LAMBERT, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Philippe FREQUELIN a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS
Monsieur Jean-François VAN HOORNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Gérard LENE, Monsieur Jean-François MARECHAL.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__09-DE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales le 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

- De fixer à **6** le nombre de sièges titulaires à pourvoir pour les représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) lors des prochaines élections professionnelles (et en nombre égal le nombre de sièges suppléants).

- De maintenir le paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial et de fixer ainsi à 6 le nombre de sièges titulaires à pourvoir lors des prochaines élections professionnelles (et en nombre égal le nombre de sièges suppléants) pour les représentants des collectivités.

- Compte tenu des risques professionnels particuliers dans les collectivités affiliées au CST du CDG, de décider la création d'une formation spécialisée composée de la façon suivante :

    - 6 représentants titulaires, qui seront les représentants titulaires du CST, et de fixer de façon paritaire le nombre de représentants du personnel et de représentants des collectivités.
    - Au moins 6 représentants du personnel suppléants.

- De recueillir l'avis des représentants des collectivités au sein du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée.

- D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'organisation des élections professionnelles qui se dérouleront le 10 décembre 2026 au Centre de Gestion suivant des modalités habituelles ayant déjà fait l'objet d'échanges avec les représentants des syndicats élus au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (contrat avec les services postaux…).

- D'autoriser le Président à représenter le conseil d'administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 052-285200028-20260330-2026__09-DE

- Pour les Commissions administratives paritaires et pour la Commission consultative paritaire, de décider la généralisation du vote par correspondance, après avoir reçu un avis favorable des organisations syndicales.

Certifié exécutoire compte-tenu de : - la transmission à Madame la Préfète du Département de la Haute-Marne le - la publication le	Chaumont, le 23 mars 2026 Le Président du Centre de Gestion, **Monsieur Jean-Marie WATREMETZ**